RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02797
Numéro SIREN : 533 260 584
Nom ou dénomination : ABE

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2019 sous le numéro de dépôt 4733

Greffe du tribunal de commerce de Creteil : dépôt N°4733 en date du 10/05/2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIÉ

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

DGFiP N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise **ABE** — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **Centre Cial Rouget de l'Isle** **94600** **CHOISY LE ROI**

SIRET **5 3 3 2 6 0 5 8 4 0 0 0 1 6**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

Exercice N clos le **31/12/2018**

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	47 000	012	47 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	3 000	030 3 000	
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	50 000	048 3 000	47 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060	7 624	062	7 624
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	1 934	086	1 934
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	9 558	098	9 558
	Total général (I+II)		110	59 558	112 3 000	56 558

PASSIF

			Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		800
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134		3 808
	Résultat de l'exercice	136		1 202
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142		13 810
Provisions pour risques et charges	**Total II**	151		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		54
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 40 456)	172		42 694
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176		42 748
	Total général (I + II + III)	180		56 558

REÇU LE 10 MAI 2019 4733

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019

2019

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	47 000	47 000
		Autres		
	Immobilisations corporelles			
	Immobilisations financières			
		Total I	47 000	47 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises	7 624	6 107
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres		526
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		1 934	3 336
	Charges constatées d'avance			
		Total II	9 558	9 969
		Total général (I + II)	56 558	56 969
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		8 000	8 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		800	307
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		3 808	903
	Résultat de l'exercice		1 202	3 398
	Provisions réglementées			
		Total I	13 810	12 608
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		54	
	Autres dettes		42 694	44 362
	Produits constatés d'avance			
		Total III	42 748	44 362
		Total général (I + II + III)	56 558	56 969

EBP Informatique 2019

N° 10957 * 20 ② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SAS ABE** Néant ☐*

Exercice N clos le **31/12/2018**

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210 **59 240**
Production vendue	Biens			215	214
	Services *			217	218
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitations reçues					226
Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 **59 240**

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234 **21 048**
Variation de stocks (marchandises) *				236 **(1 517)**
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ... – immobilier : ...)			242 **18 357**
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	)	244 **3 027**
Rémunérations du personnel *				250 **11 799**
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 **5 099**
Dotations aux amortissements *				254
Dotations aux provisions				256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262 **32**
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)				264 **57 846**

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 **1 394**
Produits financiers	(III)	280			Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels	(IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306 **192**
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 **1 202**

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 **1 202** 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	**192**
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprises nouvelles (11, *sexies*)	986	ZFU-TE (44, *octies* et *octies* A)	987			312
Reprise d'entreprises en difficulté (11, *septies*)	981	JEI (44, *sexies* A)	989			
ZRD (11, *terdecies*)	127	ZRR (11, *quindecies*)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44, *tredecies*)	990			
Dont divers — ZFA (11, *quaterdecies*)	345	Investissements outre-mer	344			350 **112**
Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit			346			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)			955			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	**1 282**	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables * ... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	**1 282**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé	Montant

EBP Informatique 2019

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

Libellé	Montant
CICE 2018	112

EBP Informatique 2019

2019

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABE

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	59 240	64 265
	Production vendue { biens		
	Production vendue { services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	59 240	64 265
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	21 048	20 554
	Variation de stock (marchandises)	(1 517)	4 112
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		70
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	18 357	19 831
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 027	1 519
	Rémunérations du personnel	11 799	10 247
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	5 099	4 081
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	32	41
	Total des charges d'exploitation (II)	57 846	60 455
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 394	3 810
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		125
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)	192	287
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		1 202	3 398

EBP Informatique 2019

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SAS ABE** — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	47 000	402		404		406	47 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 000	472		474		476	3 000	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	50 000	492		494		496	50 000	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 000	562		564		566	3 000
TOTAL		570	3 000	572		574		576	3 000

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	585	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : **ABE** — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019

2019

N° 11483 * 19 ⑤

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: ABE ..... Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018 — Données en nombre de mois: 1 | 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	59 240
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	59 240
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	21 048
Variation négative des stocks	145	(1 517)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	11 203
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	7 334
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	38 068
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	21 172
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	21 172

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence	024	/ /	160	/ /
Date de cessation				/ /

VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD *§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

1ère EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31/12/2018 SIREN 533260584

Dénomination de l'entreprise : ABE

Adresse (voie) : Centre Cial Rouget de l'Isle

Code postal : 94600 Ville : CHOISY LE ROI

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : M Nom patronymique : WEERASINGAM Prénom(s) : SIVAKUMAR

Nom marital : % de détention : 50.00 Nb de parts ou actions : 400

Naissance : Date : 26/09/1965 N° Département : 99 Commune : SRI LANKA Pays : LK

Adresse : N° : 35 Voie : RUE CURIE

Code Postal : 94200 Commune : LE KREMLIN BICETRE Pays : FR

Titre (2) : MME Nom patronymique : KARALAPILLAI Prénom(s) : SIVAKUMARI

Nom marital : % de détention : 50.00 Nb de parts ou actions : 400

Naissance : Date : 13/10/1976 N° Département : 99 Commune : SRI LANKA Pays : LK

Adresse : N° : 35 Voie : RUE CURIE

Code Postal : 94200 Commune : LE KREMLIN BICETRE Pays : FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019

2019

DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	533260584
Désignation du déclarant	ABE Centre Cial Rouget de l'Isle 94600 CHOISY LE ROI 0143682277 ace.associes@sfr.fr
Code activité NAF	4759B
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil ☒ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable	1 ACE ASSOCIES ace.associes@sfr.fr

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2018
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2018
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2017
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR

EBP Informatique 2019

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Néant ☐
PME au sens communautaire ☐

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC	112

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (COMPLÉMENT)

Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1 875
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (UTILISATION DE LA VALEUR AUT « AUTRES CRÉDITS D'IMPÔTS)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

EBP Informatique 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES — N° 2065-SD

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ABE	Centre Cial Rouget de L'isle 94600 CHOISY LE ROI
SIRET 5 3 3 2 6 0 5 8 4 0 0 0 1 6	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
Centre Cial Rouget de l'Isle 94600 CHOISY LE ROI	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Commerce détail articles de maison — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	1 506 Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes — Zone franche urbaine — Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* — Autres dispositifs — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier cotée — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W — dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
1 ACE ASSOCIES 31 COURS DES JUILLIOTTES 94700 MAISONS ALFORT *Tél:* 0143682277	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 10/03/2019 Lieu: CHOISY LE ROI
	Qualité et nom du signataire: M WEERASINGAM GERANT
Tél:	Signature:

EBP Informatique 2019

2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

2019

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
WEERASINGAM SIVAKUMAR PRESIDENT 35, rue Curie 94270 LE KREMLIN BICETRE	400	2018	6 960				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	11 691	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	1 056	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

EBP Informatique 2019

A.B.E SAS
Société par actions simplifiée
Au capital social de 8.000 euros
Siège social : 1 Galerie rouget de l'Isle – 94600 CHOISY LE ROI
RCS CRETEIL 533 260 584

AFFECTATION DU RESULTAT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 AVRIL 2019

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Pour l'exercice clos le **31 Décembre 2018**, l'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice réalisé de la manière suivante :

- **Bénéfice de l'exercice : 1.202 €**
- En totalité au compte « Report à nouveau » pour un montant de .....1.202 €
  Celui-ci étant ainsi porté à la somme de .....5.010 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 13.810 euros contre 12.608 euros au titre de l'exercice précédent.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original par le Président.

Monsieur Sivakumar WEERASINGAM
Président